

La DRH-MD programme la suppression de certaines spécilités de TSEF

Vendredi 25 juin 2021

Une réunion s'est tenue le 25 juin entre la DRH-MD, représentée par M. Marc Tréglia, chef du service RH civile du Ministère des Armées, et les 4 fédérations syndicales représentatives, dont la CGT. Cette réunion, reportée à deux reprises, a été organisée afin d'entendre les O.S au sujet de l'évolution des arrêtés fixant les spécialités dans lesquelles sont recrutés les TSEF par concours. Ces projets d'arrêtés doivent être soumis au vote au CTM du 9 juillet. Cette évolution consiste à supprimer des spécialités au recrutement et à en fusionner d'autres en elles.

Que dit l'administration ? Elle motive ce projet par le fait qu'il y a peu de recrutements dans ces spécialités, et que cela engendre un coût inutile lié à l'organisation des concours. Lors de cette réunion, l'ADM ne cessera de répéter que « ce qui importe, c'est d'avoir un rendement au niveau des concours et de répondre à l'expression de besoin des employeurs ».

Le projet: Pour les TSEF 2, sur les 33 spés existantes, il est prévu d'en supprimer 10 au recrutement au concours, d'en fusionner 12 en 6 et de changer l'intitulé de 4.

Pour les TSEF 3, sur les 21 spés existantes, il est prévu d'en supprimer 6 au recrutement au concours, d'en fusionner 6 en 3 et de changer l'intitulé de 3.

Au total, ce sont donc 16 spés que l'ADM veut supprimer au recrutement par concours, en fusionner 18 en 9, changer l'intitulé de certaines spés, et de modifier le descriptif de l'une d'entre elles.

CFDT et UNSA ont été complaisants avec l'ADM, tandis que FO a tout de même été en désaccord sur le fond, sur plusieurs points, dénonçant notamment les fusions de spés.

La CGT est intervenue sur les points suivants :

Nous avons indiqué que s'il y a peu ou pas de recrutements dans certaines spés, rien n'empêche de conserver les spécialités au recrutement, car s'il n'y a pas de besoin, il n'y a pas de concours d'organisé, donc l'ADM.

Quand un concours est organisé, la CGT ne parle pas de coût mais d'investissement, car il permet de répondre à un besoin.









Suppression de certaines spécialités de TSEF



TSEF

Nous avons indiqué qu'en supprimant des spés, il y aura recours à des salariés contractuels à la place de fonctionnaires, en précisant que l'avenir des contractuels, même CDIsés, n'est pas brillant au MinArm et qu'ils préfèreraient, pour une majorité, intégrer le statut de fonctionnaire.

S'il est parfois difficile de recruter des TSEF dans certaines spés, c'est par manque d'attractivité au niveau du salaire et du déroulement de carrière. La CGT est intervenue sur la nécessité de recruter des agents au statut de fonctionnaire, garant de l'indépendance et de la neutralité des agents. C'est un des fondements de la fonction publique.

La CGT ne tergiverse pas. Elle est toujours d'accord pour échanger, négocier, argumenter, mais pas pour fragiliser l'existence de certaines spés et de notre bien commun qu'est la Fonction Publique. La CGT est contre ces suppressions de spés, car cela aurait forcément des incidences pour ceux qui les exercent, car plus aucun recrutement aurait forcément une incidence sur le déroulement de carrière, ces professions risquant plus ou moins de disparaitre à l'avenir.

Autre point amené par la CGT : dans les spés que le ministère prévoit de supprimer au recrutement mais qui existent toujours, ce seront probablement des ATMD ou des OE qui exerceront les fonctions auparavant tenues par des TSEF. Or, les ATMD ont des salaires très faibles, parfois en dessous du SMIC et un déroulement de carrière minable. Bien souvent, le seul espoir est de passer TSEF pour simplement pouvoir vivre décemment.

Si les suppressions de spés sont validées, les passerelles qui existent actuellement pour le changement de corps risquent de disparaitre, ce qui est un très mauvais scénario. La question du déroulement de carrière des salariés occupant des spés supprimées est très problématique, car ce seront des spés « galeuses », donc peu de chance de dérouler dans le grade et encore moins dans le corps.

Aux propos de la CGT, l'ADM a répondu qu'elle s'était rapprochée des employeurs et qu'ils ne souhaitaient plus recruter en TSEF dans certaines spés, mais en ATMD, OE et CE à la place de TSEF. Quel scandale! Comme si la situation des agents de notre ministère n'était pas suffisamment difficile, des agents de niveau C devraient officiellement exercer des fonctions de B, avec un salaire de C. Pour la CGT, c'est hors de question.

Ce qu'il faut, c'est continuer à recruter par la voie du concours, que ce soit pour les ATMD, TSEF et ICD, sachant qu'il existe différents modes de recrutement (recrutement sans concours, concours national avec affectation locale et BOE (Bénéficiaire d'Obligation d'Emploi).

Le chantier de la filière technique est bien lancé, mais il n'est pas sur la bonne voie. C'est toute la filière qui est en danger, alors protégeons nos métiers, exigeons de meilleurs salaires correspondant aux diplômes, aux acquis de l'expérience, et des bons déroulements de carrière permettant de doubler son salaire sur une carrière complète.

Montreuil, le 1er juillet 2021







